

Dossier de presse


Ille & Vilaine
LE DÉPARTEMENT



SESSION DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE
11, 12 ET 13 FÉVRIER 2026

Sommaire

Edito de Jean-Luc Chenut, Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine

Un budget 2026 tourné vers les solidarités

- Le Département poursuivra son engagement en faveur des aînés dépendants et des personnes en situation de handicap p.4
- La protection de l'enfance, une priorité majeure pour le Département p.4
- Un budget pour l'insertion à la hauteur des besoins p.5
- En 2026, les territoires au cœur des politiques départementales p.5

Un budget 2026 de 1,3 milliard d'euros

- Des recettes de fonctionnement plus dynamiques que le précédent budget primitif p.8
- Une capacité d'autofinancement toujours limitée p.9
- Des dépenses contenues pour garantir l'équilibre budgétaire p.9

En 2026, des actions volontaristes et concrètes portées par le Département d'Ille-et-Vilaine

- *Ambitions communes-associations* : Le Département d'Ille-et-Vilaine en appui des territoires p.13
- Le Département d'Ille-et-Vilaine agit en faveur du logement p.14

EDITO Jean-Luc Chenut, Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine

Maintenir le cap et notre engagement en faveur des solidarités

Après trois années marquées par une situation budgétaire critique pour le Département, nous abordons 2026 dans une dynamique plus sereine. C'est non seulement le fruit de nos efforts et des arbitrages difficiles que nous avons été contraints de prendre, mais aussi d'une légère amélioration de l'activité immobilière. Grâce à ces mesures et à notre gestion rigoureuse, nous avons pu reconstituer un niveau d'épargne minimal et éviter un nouveau plan d'économie.

Malgré cette bouffée d'oxygène, bienvenue, nous devons maintenir une approche lucide et prudente. Le Département demeure « en convalescence », dans une situation fragile, qui pourrait se dégrader rapidement, comme nous l'avons subi par le passé, avec la perte de 76 millions d'euros de droits de mutation en seulement deux ans.

Les ressources des Départements restent inadaptées au financement des dépenses sociales (vieillesse, handicap, protection de l'enfance, insertion), qui, elles, sont tendanciellement en progression. Alors que ces missions nécessitent des moyens solides et stables, les Départements ne disposent plus d'aucune ressource fiscale propre, depuis 2022, et sont dépendants des fluctuations de la conjoncture économique, avec des recettes fragiles, incertaines et volatiles. Ce modèle de financement n'est pas soutenable.

Dans ce contexte, nous maintenons notre cap et notre engagement en faveur des solidarités, de l'égalité des chances et des transitions. En 2026, notre budget s'élève à 1,3 milliard d'euros, soit une hausse de près de 3 % par rapport à 2025. Notre priorité reste inchangée : **préserver les solidarités humaines**, qui représentent plus des deux tiers de nos dépenses de fonctionnement.



© Anne-Cécile Esteve

Que ce soit pour l'enfance, les personnes handicapées, les personnes âgées, l'insertion, le logement ou l'éducation, ces domaines restent au cœur de notre action. **Les solidarités territoriales et l'accélération de l'accompagnement des transitions, face au dérèglement climatique, sont les autres piliers de ce projet global pour notre territoire.**

Notre capacité réduite de financement nous a obligés à des choix en matière d'investissements mais **nous avons pris la décision volontariste de maintenir un volume d'investissement important pour les collèges et les projets de mobilité.** Ce budget reflète ainsi une double ambition : renforcer l'attractivité et la vitalité de notre territoire, grâce à un aménagement équilibré, durable et résilient, tout en nous inscrivant aux côtés de chaque Bretonne et Breton, en particulier des plus vulnérables, pour leur bien-être et à chaque étape de leur vie.

**Jean-Luc Chenut, Président
du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine**

Un budget 2026 résolument tourné vers les solidarités

L'Assemblée départementale d'Ille-et-Vilaine va débattre, ce mercredi 11, jeudi 12 et vendredi 13 février 2026, du budget primitif 2026 pour la collectivité, réalisé dans un contexte national et local marqué par de fortes incertitudes financières.

Après plusieurs exercices contraints et des plans d'économies engagés en 2024 et 2025, le Département va présenter un budget sans nouvelles réductions de crédits, tout en maintenant une vigilance constante sur ses équilibres financiers.

Ce budget traduit une volonté claire : préserver les politiques de solidarité, cœur des compétences départementales, tout en rétablissant progressivement un niveau conséquent d'autofinancement.

Le Département poursuivra son engagement en faveur des aînés dépendants et des personnes en situation de handicap

En 2026, les budgets consacrés aux personnes handicapées et aux personnes âgées, soit respectivement 211,5 millions d'euros et 160,5 millions d'euros, vont évoluer d'environ 4,2 % par rapport au budget 2025.

Ces budgets, consacrés plus généralement à l'autonomie (372 millions d'euros), représentent près de la moitié des dépenses d'intervention sociale du Département.

Concernant les personnes en situation de handicap, l'intervention du Département porte en premier lieu sur l'accueil en établissements : 123 millions d'euros y seront consacrés pour maintenir l'offre existante et créer de nouvelles places, répondant ainsi à l'augmentation des besoins sur le territoire.

Parallèlement, 59,1 millions d'euros sont prévus pour le versement de la prestation de compensation du handicap, soit une hausse de 11,8 % par rapport au montant réalisé en 2025, reflétant la progression soutenue du nombre de bénéficiaires et des droits ouverts.

Concernant le budget alloué aux personnes âgées, le Département consacrera 131 millions d'euros pour le versement de l'allocation personnalisée d'autonomie, dont 63,8 millions d'euros pour les aides à domicile et 67,1 millions d'euros pour l'allocation personnalisée d'autonomie en établissement.

Le budget primitif 2026 confirme l'engagement du Département en faveur du maintien à domicile, tout en garantissant la prise en charge des personnes âgées dépendantes et des personnes en situation de handicap.

La protection de l'enfance, une priorité majeure pour le Département

Le budget consacré à la politique enfance-famille constitue en 2026 le premier budget du Département d'Ille-et-Vilaine. Face à des besoins toujours croissants, la protection de l'enfance demeure la première priorité de la collectivité, chef de file dans ce domaine, avec un budget porté à 226,3 millions d'euros.

Ce montant est en augmentation de 4,3 % par rapport au budget primitif 2025, traduisant un effort financier significatif en faveur de l'accueil et de l'accompagnement des enfants confiés.

Dans ce cadre, 115,4 millions d'euros sont consacrés à l'accueil des enfants et des jeunes en établissements, intégrant les effets en année pleine des ouvertures de places réalisées les années précédentes ainsi que celles programmées en 2026.

Par ailleurs, 65,9 millions d'euros sont dédiés à l'accueil familial, dont 47,9 millions d'euros pour la rémunération des assistants familiaux.

Enfin, le budget 2026 consacre 28 millions d'euros aux actions de prévention, comprenant notamment les actions éducatives et les aides financières apportées aux familles.

Un budget pour l'insertion sociale à la hauteur des besoins

Au-delà des dépenses d'allocations qui progressent, le Département poursuivra en 2026 son engagement en faveur de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, avec un budget dédié à l'insertion dépassant 166,5 millions d'euros. Ce montant est en augmentation de 7,2 % par rapport au budget primitif 2025.

Cette évolution s'explique principalement par la progression des dépenses liées au revenu de solidarité active (RSA). En 2026, 147 millions d'euros sont prévus pour le versement de cette allocation, soit 7 millions d'euros de plus que le montant versé en 2025. Cette hausse tient compte à la fois de l'évolution du nombre d'allocataires et de la revalorisation annuelle du RSA, attendue à +1,1 % au 1er avril 2026.

Les autres crédits de la politique insertion représenteront un montant de 19,5 millions d'euros permettant de financer notamment les actions d'insertion : accompagnement vers l'emploi, fonds de solidarité pour le logement, soutien des jeunes en difficulté, ...

En 2026, les territoires au cœur des politiques départementales

Les communes jouent un rôle essentiel dans le quotidien des Breilliennes et des Breilliens. À ce titre, le Département d'Ille-et-Vilaine réaffirme en 2026 son engagement en faveur des territoires et du soutien aux projets locaux.

Le Département poursuit sa politique d'aménagement du territoire à travers les contrats départementaux de solidarité territoriale, dont le volet investissement est reconduit avec une enveloppe de 9,4 millions d'euros.

Ce dispositif est complété par 4,5 millions d'euros dédiés aux actions d'aménagement du territoire et de soutien aux projets locaux, permettant d'accompagner les initiatives portées par les communes et les intercommunalités.

Par ailleurs, le Département maintient son engagement, en consacrant près de 2,7 millions d'euros en 2026, au développement de la fibre optique, en phase d'achèvement, sur l'ensemble du territoire, dans le cadre du projet Mégalis porté par le Conseil régional de Bretagne.

Un budget 2026 de 1,3 milliard d'euros

Le budget primitif 2026, d'un montant total de 1,3 milliard d'euros, s'inscrit dans un contexte financier toujours très contraint, marqué par les fragilités du modèle budgétaire des Départements et par un environnement national instable.

Depuis plusieurs années, les collectivités départementales sont confrontées à une faible dynamique de leurs recettes, tandis que les dépenses, en particulier sociales, poursuivent une progression soutenue.

En Ille-et-Vilaine, la situation financière reste fortement dépendante de recettes volatiles, au premier rang desquelles les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) liés aux transactions immobilières, dont l'effondrement depuis 2022 a conduit le Département à engager des plans d'économies en 2024 et 2025.

Parallèlement, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) - qui constitue désormais la principale recette du Département - ne progresse plus et ne compense plus la dynamique des dépenses de solidarité.

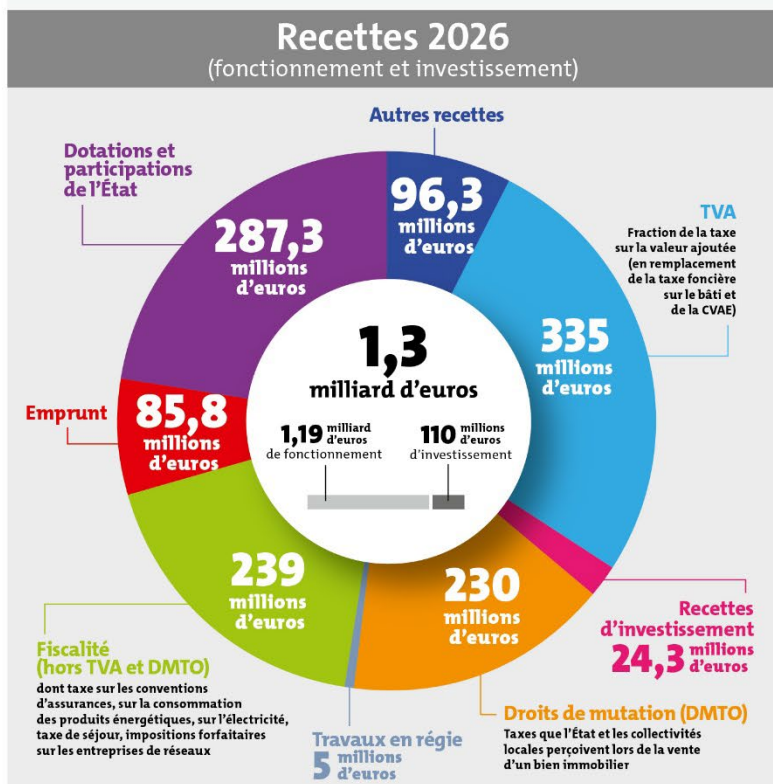
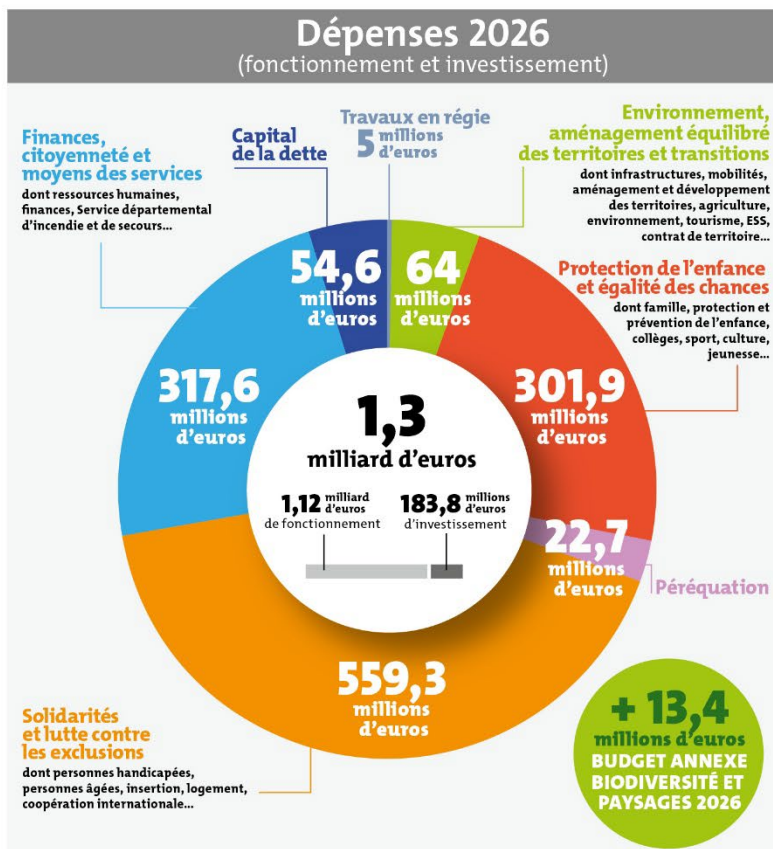
Dans ce contexte, la loi de finances pour 2025 a permis aux Départements de porter le taux des droits de mutation à 5 %, hors primo-accédants, pour une durée de trois ans. Cette mesure contribue à soutenir les recettes, sans toutefois lever les incertitudes liées au marché immobilier.

Malgré ces fortes tensions, le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine réaffirme en 2026 son engagement en faveur des personnes les plus vulnérables, en plaçant au cœur de son action les solidarités, la cohésion sociale, la citoyenneté et les transitions.

CHIFFRES CLÉS

1,3 milliard d'€ budget primitif 2026	1,12 milliard d'€ dépenses de fonctionnement	129,2 millions d'€ dépenses d'investissement
764,8 millions d'€ pour l'action sociale (dépenses de fonctionnement)	194,4 millions d'€ dépenses de personnel (hors assistants familiaux)	13,4 millions d'€ budget annexe Biodiversité et Paysages

BUDGET PRINCIPAL 2026 DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE



Depuis la dernière réforme de la fiscalité locale qui a transféré la taxe foncière sur le bâti aux communes et supprimé la taxe d'habitation en 2021, la majorité des recettes des Départements est directement liée à la conjoncture économique. Les Départements sont tributaires des fluctuations économiques puisqu'ils n'ont plus aucun levier fiscal à leur disposition. Ainsi, la taxe sur la valeur ajoutée et les droits de mutation à titre onéreux, liés aux transactions immobilières, représentent plus de 50 % des recettes de fonctionnement de la collectivité.

Des recettes de fonctionnement plus dynamiques que le précédent budget primitif

Les recettes de fonctionnement 2026 du Département d'Ille-et-Vilaine s'établissent à 1,19 milliard d'euros (soit une augmentation de + 4,7 % par rapport au budget 2025).

Néanmoins, depuis 2022, les Départements ne disposent plus d'aucune ressource fiscale propre, et sont dépendants des fluctuations de la conjoncture économique, avec des recettes fragiles, incertaines et volatiles.

Elles se répartissent de la façon suivante :

- **La taxe sur la valeur ajoutée : première recette du Département mais totalement dépendante des décisions de l'Etat**

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) constitue la principale recette de fonctionnement du Département. En 2026, le produit attendu s'élève à environ 335 millions d'euros (*258,4 millions d'euros au titre du foncier bâti et 76,2 millions d'euros au titre de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises*), en recul par rapport à 2025 et insuffisante pour accompagner la progression des dépenses, notamment sociales.

- **Les droits de mutation : une stabilisation encore fragile**

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) demeurent une recette particulièrement volatile, étroitement liée à la conjoncture du marché immobilier. Après une perte cumulée de 76 millions d'euros sur les exercices précédents, les signaux de reprise restent mesurés.

La hausse du taux à 5 %, permise par la loi de finances pour 2025 et appliquée en année pleine en 2026, va contribuer à soutenir le niveau de la recette, sans toutefois compenser intégralement les pertes enregistrées ces dernières années. Le montant des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) prévus pour 2026 s'élève à 230 millions d'euros, alors qu'il était de 262 millions d'euros il y a quatre ans.

- **Des dotations et des participations constantes, sans pouvoir local de décision**

La dotation globale de fonctionnement (DGF), principale dotation de l'État, reste en 2026 globalement stable, à un niveau comparable à celui des exercices précédents, malgré la croissance démographique soutenue en Ille-et-Vilaine.

Elle est évaluée à 115,7 millions d'euros contre 117,1 millions d'euros en 2025. Une réduction de 1,4 million d'euros sera en effet appliquée compte tenu de la décision du Département de mettre fin à compter de 2026 à la délégation qu'il exerçait pour le compte de l'Etat en matière de compétence vaccinale tous publics.

- **Zoom sur les autres recettes fiscales**

Outre la TVA et les droits de mutation, le Département perçoit d'autres recettes fiscales, sans pouvoir local de taux, notamment : la taxe sur les conventions d'assurance (173,7 millions d'euros), la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (48,1 millions d'euros), la taxe sur la consommation finale d'électricité

SESSION DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

(13,2 millions d'euros), la taxe de séjour (700 000 euros), les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (3,2 millions d'euros), et l'attribution de compensation liée au transfert de la compétence transports à la Région (21,1 millions d'euros).

L'ensemble de ces autres recettes fiscales représente en 2026 près de 250 millions d'euros, constituant un socle de financement peu évolutif.

Une capacité d'autofinancement toujours limitée

La forte dégradation de l'autofinancement observée depuis 2023 continue de peser lourdement sur la capacité d'investissement du Département. En 2026, le contexte financier demeure tendu et la sincérité budgétaire impose de maintenir un niveau d'investissement contraint, sans perspective d'amélioration à court terme.

- **Les recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement du budget principal s'élèvent à environ 24 millions d'euros au budget primitif 2026 et seront composées principalement par le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée avec 8,8 millions d'euros, en baisse sensible (- 24 %) par rapport au montant encaissé en 2025 en raison du recul des dépenses d'investissement lié au contexte contraint de la collectivité.

A ce montant, s'ajouteront près de 11 millions d'euros de subventions d'investissement dont 4,4 millions d'euros au titre de la dotation départementale d'équipement des collèges et un peu plus de 3 millions d'euros au titre de la dotation de soutien à l'investissement des Départements.

Une recette de 2,6 millions d'euros est également inscrite pour le remboursement par le Département des Côtes-d'Armor de l'opération réalisée pour la rénovation du pont Saint-Hubert, sur la Rance.

- **L'autofinancement (ou épargne nette)**

Les recettes de fonctionnement sont consacrées en premier lieu à la couverture des dépenses de fonctionnement de la collectivité. La somme restante - l'épargne brute - peut-être investie. Une partie sert à rembourser le capital de la dette (54,6 millions d'euros en 2026), le reste constitue l'autofinancement (ou épargne nette) qui s'établit à 19 millions d'euros au budget primitif 2026 (sans reprise de l'excédent de clôture 2025) contre - **10,2 millions** d'euros au budget 2025, épargne nette négative sans la reprise du résultat (et 5,1 millions avec la reprise du résultat).

- **L'emprunt**

Les recettes d'investissement et l'autofinancement doivent être complétées par le recours à l'emprunt pour équilibrer le budget 2026. Cependant, les choix et l'anticipation permettent une maîtrise de la dette, qui a diminué de 87 millions d'euros entre 2016 et 2025.

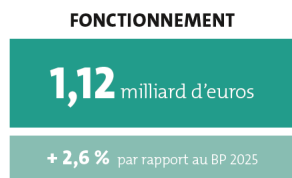
A ce titre, 85,8 millions d'euros d'emprunt sont inscrits au budget 2026.

Des dépenses contenues pour garantir l'équilibre budgétaire

Dans un contexte marqué par une faible dynamique des recettes depuis 2023, le budget primitif 2026 s'inscrit dans une logique de maîtrise des dépenses afin de garantir l'équilibre budgétaire.

Les dépenses totales s'élèvent à environ 1,3 milliard d'euros, avec des dépenses de fonctionnement atteignant 1 118,6 millions d'euros, en progression contenue, et des dépenses d'investissement limitées à 129,2 millions d'euros, traduisant un niveau d'investissement contraint.

DÉPENSES 2026



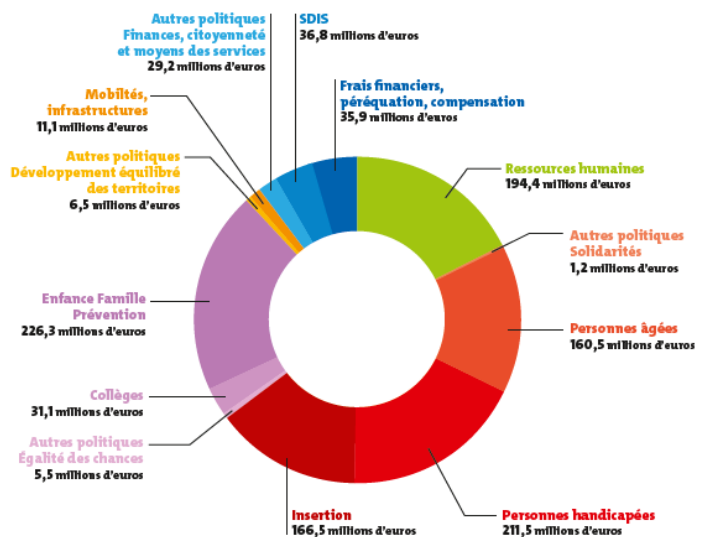
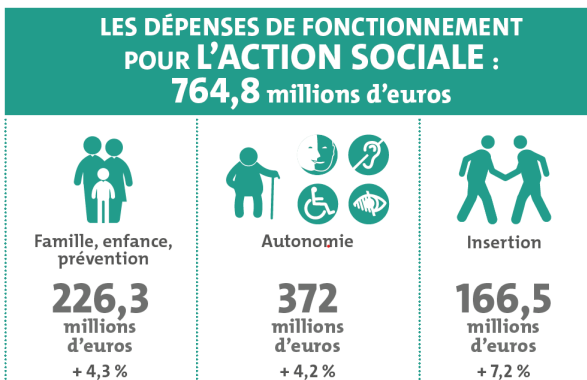
BUDGET ANNEXE Biodiversité et Paysages 2026

13,4 millions d'euros

Des dépenses de fonctionnement en hausse dans un contexte budgétaire toujours contraint

Pour répondre à des besoins qui continuent de croître, les dépenses de fonctionnement poursuivent leur augmentation en 2026, à un rythme de + 2,6 % (hors dispositif exceptionnel), par rapport au budget primitif 2025. Elles s'élèvent ainsi à près de 1,12 milliard d'euros.

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
BP 2026 (1,12 milliard d'euros)



Des choix difficiles pour faire face aux dépenses obligatoires

Comme pour 2025, la forte contrainte budgétaire conduit le Département d'Ille-et-Vilaine à réguler au plus près la progression des moyens alloués à ces politiques volontaristes.

Les subventions, notamment dans le secteur du sport et de la culture resteront identiques à celles de 2025.

Ainsi, en 2026, 4,4 millions d'euros seront consacrés aux politiques culturelles et sportives et 1,1 million d'euros sera alloué à la politique jeunesse.

Un budget d'investissement encore conséquent en 2026, à hauteur de 129,2 millions d'euros

En 2026, le budget d'investissement du Département d'Ille-et-Vilaine s'élève à 129,2 millions d'euros

Il sera consacré à hauteur de 45,1 millions d'euros pour des subventions d'équipement, destinées notamment à l'éducation, à la jeunesse, au soutien des communes et des intercommunalités et au logement.

30,6 millions d'euros seront alloués aux collèges breilliens dont 25,7 millions d'euros pour les travaux. A travers ce haut niveau d'investissement, l'ambition du Département est claire : offrir les meilleures conditions d'apprentissage aux jeunes breilliens et préparer leur avenir.

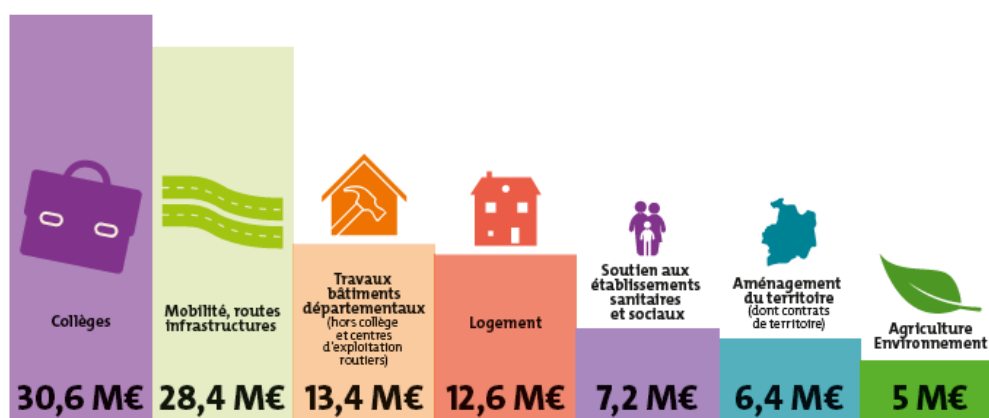
28,4 millions d'euros seront consacrés aux mobilités, aux routes et aux infrastructures dont 26,4 millions d'euros pour les équipements et mobilités en maîtrise d'ouvrage départementale : routes, ouvrages d'art, mobilités actives, ...

S'y ajouteront 5,6 millions d'euros d'investissement sur le budget annexe biodiversité et paysages.

LES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2026 (en millions d'euros)

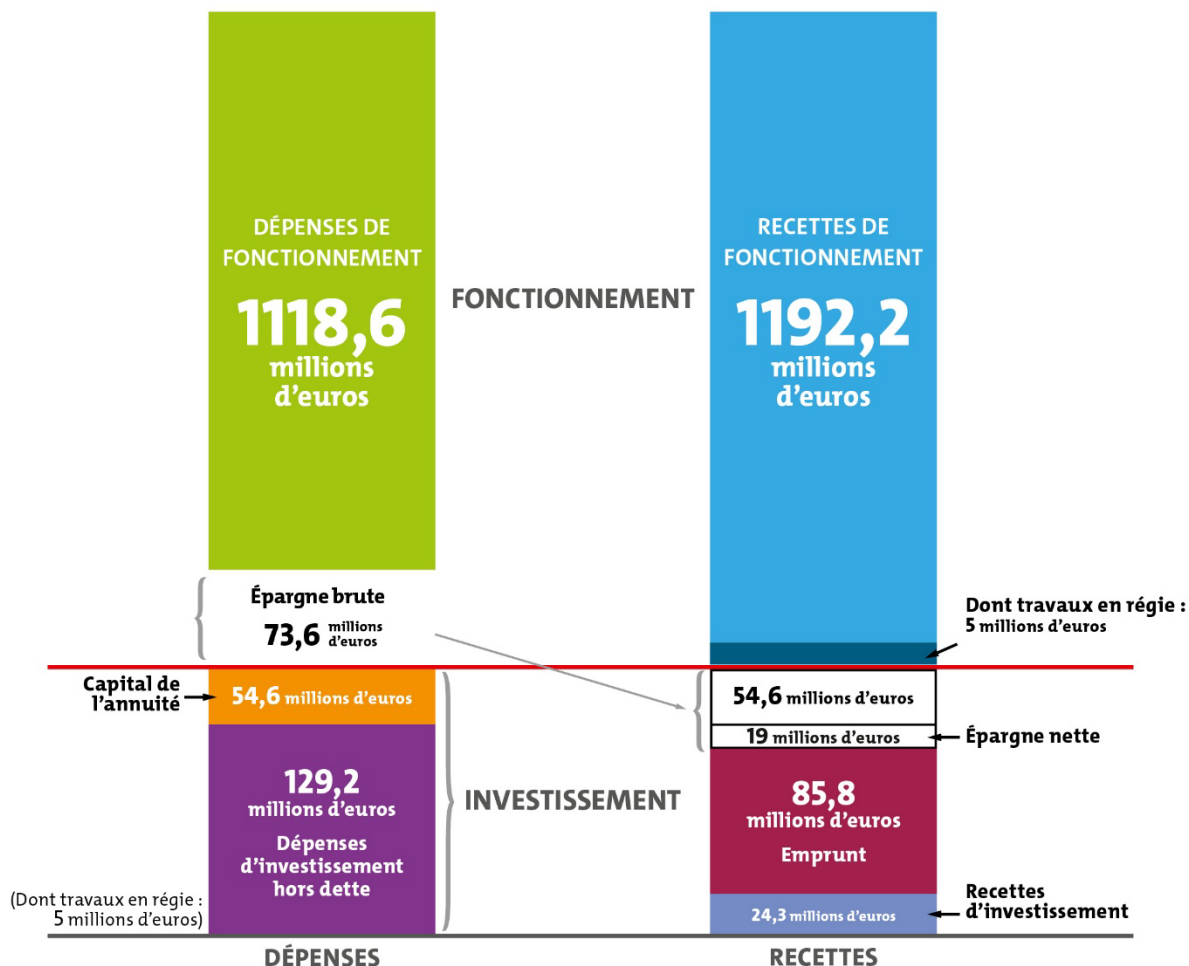
129,2 millions d'euros*
+ 5,6 millions du budget annexe Biodiversité et Paysages

dont :



* Hors remboursement du capital de la dette

Équilibre général du budget 1,3 milliard d'euros



En 2026, des actions volontaristes et concrètes portées par le Département d'Ille-et-Vilaine

Ambitions communes-associations : Le Département d'Ille-et-Vilaine en appui des territoires

Avec plus de 20 000 associations actives, l'Ille-et-Vilaine peut compter sur un tissu associatif dense et engagé, pilier du lien social et de la vitalité des territoires. Conscient de leur rôle essentiel, le Département lance cette année un nouveau cadre de soutien : *Ambitions communes - Associations*. Après la suspension des subventions liées aux anciens contrats de solidarité territoriale en 2025, le Département adapte son action à un contexte budgétaire contraint. Objectif : proposer un dispositif plus ciblé, plus lisible et plus accessible, sans pour autant pouvoir retrouver les niveaux de financement antérieurs.

Un nouveau dispositif ouvert aux associations Breilliennes contribuant au dynamisme des territoires

En 2026, malgré une situation budgétaire toujours sous tension, le Département affirme sa volonté de continuer à soutenir les associations Breilliennes contribuant au dynamisme des territoires.

Le programme s'adresse à toutes les initiatives associatives locales, qu'il s'agisse d'événements favorisant le lien social ou de projets structurants en cohérence avec les compétences départementales : solidarités, jeunesse, culture, sport, environnement.

Sont notamment éligibles :

- Les associations portant des événements de proximité, favorisant le lien social, l'animation locale ou la vie associative, en particulier dans les territoires ruraux ;
- les associations développant des projets structurants, répondant à des besoins identifiés sur un territoire et contribuant à la cohésion sociale ;
- les associations dont les actions s'adressent à des publics accompagnés par le Département ;
- les initiatives associatives intégrant les enjeux de transition écologique ;
- les projets menés dans des territoires fragiles, auxquels une attention particulière est portée.



© Jean-Paul Noble

« En Ille-et-Vilaine, les associations sont souvent le premier relais de solidarité et de convivialité pour les habitant-es. Elles font vivre nos communes, notamment rurales, grâce à l'engagement de milliers de bénévoles. En tant qu'élue aux solidarités territoriales, je me réjouis de ce nouveau dispositif, qui après une année budgétaire plus compliquée, permettra au Département d'accompagner des projets concrets, utiles au quotidien, pour renforcer le lien social et la vitalité de tous nos territoires. »

Emmanuelle Rousset, Vice-Présidente déléguée à la solidarité territoriale, à la contractualisation et à l'économie sociale et solidaire

Le montant de l'aide départementale accordée dans ce cadre est compris entre 1 000 € et 23 000 € pour des actions réalisées en 2026. Afin de mieux s'adapter aux contraintes de fonctionnement des associations, l'appel à candidatures prévoit deux dates de dépôt : le 31 mars et le 30 juin 2026.

Dans le cadre de l'ingénierie qu'elles proposent, les agences départementales pourront accompagner les porteurs de projets qui en exprimeront le besoin, tout au long de leur démarche.

A propos du dispositif Ambitions Communes

En 2024, l'Assemblée départementale a voté la création du dispositif Ambitions communes afin de soutenir les projets des communes et d'améliorer le cadre de vie des Breilliennes et des Breilliens.

Ambitions communes s'inscrit dans la durée, la proximité et la solidarité. Le dispositif se traduit par des outils de financement mais aussi par un appui en ingénierie publique et une présence au quotidien aux côtés des communes et en particulier les communes les plus fragiles qui sont très majoritairement des communes rurales. Il traduit l'engagement global du Département au service des solidarités territoriales.

Le Département d'Ille-et-Vilaine agit en faveur du logement

Dans un contexte de pression démographique, de tensions sur le marché du logement et d'évolution des modes de vie, le Département d'Ille-et-Vilaine réaffirme en 2026, son rôle central en matière d'habitat.

Lors de la session départementale des 11, 12 et 13 février 2026, la collectivité va voter deux rapports en faveur de l'habitat : le Plan départemental de l'habitat et le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées.

Le Département d'Ille-et-Vilaine, chef d'orchestre des politiques de l'habitat

Le logement est au cœur des politiques de solidarité. À ce titre, le Département agit comme un acteur structurant, aux côtés de l'État, des intercommunalités, des communes, des bailleurs sociaux et des associations. Son rôle n'est pas de se substituer aux compétences locales, mais d'assurer la cohérence d'ensemble, de favoriser la coordination et de garantir que les politiques de l'habitat répondent aux besoins des habitants, notamment les plus fragiles.

Le Plan départemental de l'habitat 2026-2031 constitue la feuille de route stratégique à l'échelle de l'Ille-et-Vilaine. Il vise à renforcer la cohérence entre les politiques locales de l'habitat, à partager une connaissance commune du territoire et à inscrire l'action publique dans les grandes transitions démographiques, sociales et environnementales.

Des besoins croissants en matière de logement

Depuis plusieurs années, l'Ille-et-Vilaine connaît des changements importants : croissance démographique soutenue, vieillissement de la population, développement des familles monoparentales, ...

Ces évolutions se traduisent par des besoins accrus et plus diversifiés en logement mais font face, dans le même temps à plusieurs difficultés comme : le ralentissement de la construction, la hausse des prix, l'inadéquation entre l'offre existante et les besoins, les difficultés d'accès au logement pour les ménages modestes ou les jeunes. Si le logement social progresse, il ne parvient plus à absorber seul la demande, dans un contexte économique contraint pour les bailleurs.

Face à ces constats, le Département défend une approche fondée sur la diversification de l'offre par l'intermédiaire du logement social, de l'habitat inclusif, intergénérationnel, participatif ou encore par des formes d'habitat innovantes, capables de s'adapter aux parcours de vie et de renforcer le vivre-ensemble.



© Jean-Paul Noble

« Le secteur de l'habitat fait face à des défis majeurs : la hausse continue des coûts complique l'accès au logement, en particulier pour nos concitoyens les plus modestes. Dans le même temps, le vieillissement de la population, la transition écologique et la forte dynamique démographique de l'Ille-et-Vilaine imposent d'adapter dès aujourd'hui nos politiques publiques. Avec le Plan départemental de l'habitat 2026-2031, le Département affirme son rôle de chef d'orchestre, en s'appuyant sur une stratégie partagée avec les collectivités et les acteurs du logement, pour garantir à chacun l'accès à un logement digne et durable. »

Ludovic Coulombel, Vice-Président délégué à l'habitat

Un enjeu majeur : protéger les plus vulnérables

Au-delà de l'accès au logement, le Département agit pour permettre le maintien durable dans l'habitat. Le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées 2026-2032, co-piloté avec l'État, s'inscrit dans une logique de parcours résidentiel : de l'hébergement au logement, en évitant les ruptures.

Ce plan cible en priorité les publics confrontés à la précarité sociale, économique ou sanitaire. Il vise à mieux mettre en cohérence l'offre existante, à améliorer la lisibilité des dispositifs et à renforcer la coordination entre acteurs. Plusieurs enjeux majeurs sont identifiés :

- faciliter l'**accès au logement social**, notamment par le développement de logements de petite taille ;
- prévenir les **expulsions locatives**, en renforçant l'accompagnement des ménages en difficulté ;
- lutter contre l'**habitat indigne** et la **précarité énergétique** ;
- mieux accompagner les personnes confrontées à des troubles de la **santé mentale** ou à des situations d'incurie.



© Jean-Paul Noble

« Avec 4,2 millions de personnes à la rue où mal logées en France, les difficultés d'accès au logement n'ont jamais été aussi fortes. Alors que les plus fragiles de nos concitoyen.nes sont les plus durement touché.es par cette réalité, les collectivités doivent jouer un rôle de rempart contre la précarité et l'exclusion au niveau local. C'est cette volonté qui a guidé l'élaboration de ce nouveau plan en faveur du logement des personnes défavorisées que le Département d'Ille-et-Vilaine, chef de file des politiques de solidarité, a co-piloté avec l'Etat. »

Caroline Roger-Moigneu, Vice-Présidente déléguée à l'insertion, à la lutte contre la pauvreté et aux gens du voyage

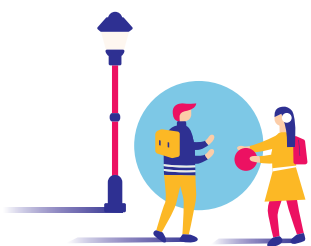
Une politique de l'habitat au service de la cohésion sociale

À travers ces deux rapports stratégiques, le Département d'Ille-et-Vilaine affirme une conviction forte : l'habitat est un levier essentiel de cohésion sociale et territoriale. En articulant planification, accompagnement des publics vulnérables et reconnaissance des modes de vie spécifiques, il construit une politique de l'habitat plus juste, plus inclusive et plus solidaire, au service de l'ensemble des Breilliennes et des Breilliens.

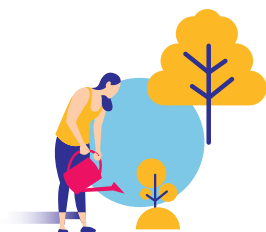
LE DÉPARTEMENT AGIT



• **Il accompagne** les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les personnes en insertion, les familles et les jeunes lorsqu'ils rencontrent des difficultés à une période de leur vie.



• **Il développe** les nouvelles mobilités (routes, réseau cyclable, aires de covoiturage...), construit et entretient les collèges. Il aide les communes et les groupements de communes de toute l'Ille-et-Vilaine.



• **Il promeut** une approche durable du développement : préservation de l'environnement, des espaces naturels sensibles, agriculture responsable et circuits courts...



• **Il soutient** la culture, le sport, l'environnement, l'agriculture, le tourisme et l'habitat.



Département d'Ille-et-Vilaine

Service Presse
Tél. : 02 99 02 41 09
presse@ille-et-vilaine.fr

1, avenue de la Préfecture
CS 24218
35042 Rennes Cedex

www.ille-et-vilaine.fr